

Le point d'ancre

VOLUME 18 / NO 5 / MARS 2016

RAPPORT 2015-2016

Une première année pour la nouvelle équipe

Ismail Biskri

Professeur au Département de
mathématiques et informatique
Président



Chaque année, le comité exécutif du Syndicat se dote d'un plan d'action qui lui permet d'établir ses priorités d'intervention. Le Syndicat est toutefois conscient qu'il est rarement maître de l'agenda universitaire et qu'il joue trop souvent au pompier allant, peu importe le plan de match fixé, au plus urgent. Nous n'avions pas prévu, en juin dernier, devoir tenir des débats, des discussions, des rencontres sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective.

L'année 2015-2016 s'est amorcée avec l'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête du Syndicat, le dépôt du rapport de la vérificatrice générale du Québec sur la gestion de l'UQTR et le départ forcé de la rectrice Ghazzali. La nouvelle équipe syndicale aurait préféré une transition plus modérée.

Nouvelle équipe syndicale

Il faut rappeler qu'en mars 2015, cinq des sept officiers du comité exécutif n'ont pas sollicité de renouvellement de mandat ou ont changé de poste. Situation qui constituait une première dans l'histoire du Syndicat. Les nouveaux élus se sont toutefois rapidement mis à la tâche afin de faire face aux enjeux importants qui se présentaient.

Le comité exécutif a multiplié les rencontres formelles et informelles afin de prendre connaissance des dossiers

laissés en suspens. Au fil des semaines, les officiers ont rapidement constaté qu'ils partageaient la même vision du rôle d'un syndicat universitaire et ont développé une belle complicité qui perdure.

Le rapport de la VGQ et le départ de la rectrice

La publication du rapport de la vérificatrice générale du Québec (mai 2015) a sonné le glas au mandat de la rectrice en poste depuis 2011. Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a profité du contenu du rapport, accablant, surtout pour la gestion des contrats et la gouvernance, pour inviter la rectrice à démissionner. Les guerres intestines entre la rectrice et certains administrateurs du conseil et entre la rectrice et certains cadres intermédiaires et cadres supérieurs perturbaient grandement le fonctionnement de l'UQTR et minaient la crédibilité de l'Institution.

Il ne fut pas long pour constater que le départ de la rectrice n'avait pas fait disparaître pour autant les problèmes de l'Institution. La situation financière catastrophique, la poursuite des compressions budgétaires gouvernementales et les décisions malheureuses des gestionnaires amèneront la Direction à sabrer partout, notamment en enseignement et en recherche. L'année financière 2015-2016 de l'UQTR devrait se terminer avec un déficit de près de 13 M\$ et

l'année 2016-2017 s'annonçait identique avant que le gouvernement annonce de nouvelles compressions à déterminer (3 février 2016).

L'arrivée d'un nouveau recteur ne fera pas fondre comme neige au soleil les déficits appréhendés. Nous pouvons toutefois espérer qu'il pourra compter sur la collaboration de tous afin de permettre à l'UQTR de poursuivre son développement. Malgré la crise administrative, les professeurs ont poursuivi leur enseignement et le développement de leur recherche et le nombre d'étudiants a poursuivi sa croissance.

Forum des partenaires

Le Syndicat a accepté de siéger au Forum des partenaires de l'UQTR qui regroupe les représentants des syndicats et des associations d'employés, l'Association générale des étudiants, l'Association étudiante des étudiants hors campus et les représentants de la Direction.

Le Forum est coprésidé par la présidente du Syndicat des chargés de cours, Mme Carol Neill et le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH), M. Olivier Malo.

Le Forum a été créé pour :

- Développer une dynamique de collaboration entre les syndicats/associations et la Direction de l'établissement facilitant la réponse aux enjeux et la réalisation de la mission de l'Université;
- Partager et discuter des enjeux et des perceptions et échanger sur les sujets d'actualité pour l'Université;
- Informer les représentants des syndicats/associations des orientations et des projets poursuivis par l'Université et recueillir leur rétroaction;

- Échanger, au besoin, sur les modalités ou le suivi à donner à certains projets ou dossiers présentés.

La représentation externe

Le Syndicat des professeurs et des professeures est membre de plusieurs organisations nationales qui travaillent à la défense des droits des professeurs :

- Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)
- Comité intersyndical de liaison de l'Université du Québec (CLIUQ)
- Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC)
- Comité du réseau des assurances collectives (CRAC)
- Comité de coordination des services juridiques

Au cours de la dernière année, les officiers se sont impliqués activement dans ces différentes organisations afin de faire entendre la voix des professeurs de l'UQTR.

Remerciements

Assumer la présidence du Syndicat pour une première année n'aurait pas été possible sans la collaboration amicale des membres du comité exécutif et la compétence du personnel. Je les remercie de leur soutien constant et de leurs précieux conseils.

Je remercie également les délégués syndicaux pour leur dévouement et leur dynamisme. Le conseil syndical reste le lieu privilégié d'échanges sur le cheminement des dossiers syndicaux.

Élections des officiers du comité exécutif du Syndicat pour l'année 2016-2017

Quatre postes d'officiers du comité exécutif seront à pourvoir lors de l'assemblée générale :

- La Vice-présidence aux affaires syndicales;
- La Vice-présidence aux affaires universitaires;
- La Vice-présidence aux affaires universitaires;
- La Trésorerie
- Le Secrétariat.

Signalons que les professeurs Cadrin (VPAS), Dahmane (VPAU), Saint-Laurent (VPSC) et Beaudry (trésorier) sollicitent un renouvellement de mandat.

Il faut toutefois préciser que les statuts du Syndicat prévoient que les postes sont obligatoirement ouverts et doivent faire l'objet d'élections.

Le professeur Perreault ne sollicite pas le renouvellement de son mandat au poste de secrétaire du Syndicat.

Les postes à la présidence et à la vice-présidence aux relations de travail ne sont pas à pourvoir.

LES RELATIONS DE TRAVAIL

Un bilan somme tout positif

René Lesage

Professeur au Département de chimie, biochimie et physique
Vice-président aux relations de travail



Monique Cadrin

Professeure au Département de biologie médicale
Vice-présidente aux affaires syndicales



Dès notre nomination, nous avons eu à faire face à une situation un peu complexe. Notre conseillère en relations de travail, Diane Beauchemin, était en congé d'invalidité depuis plusieurs mois et sur son bureau s'étaient entassées des piles de dossiers non classés. Nous avons dû commencer par faire le ménage, archiver des caisses de documents et surtout prendre connaissance des dossiers urgents. Certains griefs étaient en suspens, d'autres concernaient des dossiers conflictuels de professeurs sur lesquels il fallait se pencher en fonction des derniers développements. Il y avait aussi une lettre d'entente particulière qui octroyait un poste de professeur à un cadre supérieur qui venait de quitter son poste de direction. Dossier qui a fait beaucoup de vagues et créé un sentiment d'iniquité chez un autre cadre qui aurait aimé avoir le même genre d'entente. Après consultation de nos procureurs, nous avons convenu que nous devons respecter les engagements de nos prédécesseurs, mais qu'il n'y aurait plus de ce type d'entente à la pièce.

Les cours atypiques

Un dossier qui a particulièrement attiré notre attention cette année est la lettre d'entente no 3 sur les cours atypiques. Pendant qu'un comité paritaire devait établir des balises pour la reconnaissance des cours à faible clientèle, la DGAAP, dans un contexte de rationalisation, discutait directement avec les directeurs de département et de programme pour établir des normes à rabais. La Doyenne invoquait que ce mode de fonctionnement avait toujours été la « pratique » à l'UQTR. Deux griefs ont été déposés, l'un sur les cours en tutorat à plus d'un étudiant et l'autre sur la non-reconnaissance du syndicat. Ce dernier aura une portée générale et touchera tous les cas où la Direction négocie directement des conditions de travail conventionnées avec les professeurs. Nous continuons à travailler avec la Direction afin de trouver des solutions pour la reconnaissance de tâche des cours atypiques à faible clientèle.

Administrateur délégué

Un grief particulier a également été déposé sur le rôle des administrateurs délégués. Est-ce qu'un administrateur délégué peut siéger comme président des comités de présélection et d'évaluation des professeurs? Nous croyons que le rôle d'un administrateur délégué est de combler une vacance à la direction du département pour une période limitée et pour remplir uniquement des tâches d'intendance.

La présidence des comités de présélection et d'évaluation est réservée à des professeurs du département nommés par leur assemblée départementale.

Nouvelles embauches

Les compressions budgétaires ont marqué l'année et vont certainement continuer à le faire. L'une des mesures qui a été adoptées par le conseil d'administration est de procéder aux embauches au 1^{er} décembre plutôt qu'au 1^{er} juin comme le prévoit la convention collective. Cela a permis à l'UQTR d'épargner six mois de salaire (900 000 \$) lors de l'embauche des nouveaux professeurs tout en respectant artificiellement le plancher d'emploi. Cette mesure nuit évidemment au démarrage en carrière de nos jeunes collègues et n'a jamais été discutée avec le Syndicat avant d'être appliquée. Un grief a été déposé et fait partie des discussions sur les économies du coût de la convention collective.

Lettres d'entente

Deux dossiers ont fait l'objet de lettres d'entente avec l'employeur. Le premier permet de payer les frais de téléphone cellulaire par les fonds départementaux de recherche (annexe C). Le deuxième met fin au moratoire d'acquisition d'ordinateurs pour les professeurs. Dans ce dernier cas, le règlement prévoit un retour à la normale en 2017-2018. Cependant, nous avons eu la surprise de voir que le montant consacré à l'achat d'ordinateurs est passé de 1182 \$ à 725 \$ et selon le service de la technologie et de l'information sans diminution de performance! Nous doutons un peu, mais ce n'est que dans deux ou trois ans que nous saurons si l'achat de ces ordinateurs à bas prix constitue vraiment une bonne affaire pour l'UQTR. Entretemps, si votre ordinateur (CADO) a dû être remplacé pendant le moratoire et que vous avez utilisé votre annexe C pour le remplacer, venez nous en parler. Certaines dispositions de la lettre d'entente pourraient vous être profitables.

Dans les nouveaux dossiers qui attirent notre attention, il faut mentionner les interventions des doyens dans le processus d'approbation des tâches des professeurs sur des questions aussi précises que la pondération attribuée aux travaux de recherche. Certains professeurs, dont les tâches n'ont pas été approuvées, ont été invités à rencontrer le vice-recteur aux études pour s'en expliquer.

Depuis janvier, les discussions sur les compressions budgétaires ont occupé beaucoup de temps. Malgré la suspension des discussions avec l'employeur au début mars, les rapports restent cordiaux et nous croyons qu'avec un minimum de bonne volonté des deux parties, nous trouverons des solutions constructives pour le développement de l'UQTR.

Principales modifications apportées au fonctionnement du comité des relations de travail cette année

Réduction des délais dans le processus d'arbitrage. De concert avec le directeur des relations de travail, Me Sylvain Gagnon, nous avons réduit les délais dans le processus de choix des arbitres. La coordination des agendas des procureurs et de l'arbitre nommé pour évaluer le grief est maintenant sous la responsabilité de Diane, notre conseillère en relations de travail. Notre objectif est de réduire la période entre le moment du choix de l'arbitre et la date de la première audience à 45 jours ouvrables.

Mise en place d'une procédure d'approbation des lettres d'entente générales qui modifient la convention collective des professeurs. Ce type de lettres d'entente, seulement une cette année (frais de cellulaire payés par annexe C), doit maintenant être approuvé par l'Assemblée générale. Les autres lettres d'entente qui précisent certaines dispositions de la convention collective ou permettent de s'entendre avec l'employeur sur un grief (Ex. : moratoire sur les ordinateurs) sont approuvées par le conseil syndical. Il existe d'autres lettres d'entente qui ne s'appliquent qu'à des problématiques particulières de professeurs (Ex : retard dans l'évaluation en raison d'un congé de maternité). Ces dernières lettres d'entente ne sont présentées qu'au comité exécutif en raison de la confidentialité des dossiers. Le processus n'est pas encore parfait, mais nous travaillons à amener plus de transparence avec autant d'efficacité dans la gestion des griefs, arbitrages et lettres d'entente.

Griefs déposés en 2015

- Embauche des professeurs au 1^{er} décembre plutôt qu'au 1^{er} juin
- Reconnaissance du Syndicat comme représentant exclusif des professeurs
- Cours en tutorat à plus d'un étudiant
- Mandat et rôle d'un administrateur délégué

Nos procureurs, Me Richard McManus et Me Gabriel Hébert-Tétrault, ont été en arbitrage et ont été sollicités pour des avis juridiques dans plusieurs dossiers dont les suivants :

- Arbitrage dans un grief de non-renouvellement du contrat de travail d'un professeur;
- Recours à la loi sur l'accès à l'information afin d'obtenir le contrat d'exclusivité signé par l'UQTR avec la compagnie Coca-Cola;
- Avis juridique sur les règlements de régie interne des écoles de génie et de gestion;

- Avis sur le traitement comptable des fonds départementaux de recherche dans les rapports financiers de l'UQTR;
- Avis sur le droit de lockout de l'UQTR;
- Avis sur le projet de règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle;
- Expertise dans un dossier de congé de maladie longue durée d'un professeur.

En terminant, nous voulons remercier tout le personnel permanent du SPPUQTR, Diane, Alain et Sandra; nos procureurs, M^e Richard McManus et M^e Gabriel Hébert-Tétrault, qui démontrent une compétence et une disponibilité extraordinaire.

Nous voulons aussi remercier chaleureusement tous les membres du comité exécutif, ce fut un réel plaisir de travailler avec eux. La solidarité syndicale des officiers nous a permis de travailler au service de l'ensemble des professeurs.

Un dernier remerciement aux délégués syndicaux qui par leur présence et leur implication font que les réalités départementales de l'ensemble des professeurs de l'UQTR se retrouvent dans les orientations du SPPUQTR.

Ce que les relations de travail peuvent faire pour vous

Les professeurs de l'UQTR ont la chance de pouvoir compter sur une conseillère en relations de travail au secrétariat du Syndicat. Vous pouvez contacter Mme Diane Beauchemin (local 1117 Ringuet, poste 2387) du lundi au vendredi pour répondre à vos questions concernant la convention collective, les assurances collectives, le régime de retraite de l'UQ, les politiques et les règlements de l'UQTR. De plus, les professeurs ont accès à une équipe d'officiers expérimentés pour les conseiller s'ils ont des difficultés en raison d'une mésentente avec l'employeur ou dans des situations difficiles entre collègues. Généralement, la première démarche consiste à discuter avec le professeur, lui demander d'exposer la problématique et d'essayer de l'orienter à l'aide de la convention collective ou des politiques ou des règlements institutionnels vers une communication avec l'employeur ou avec ses collègues. Les rencontres sont confidentielles et visent à conseiller les professeurs dans leur démarche de résolution de conflits.

Lorsque cette première étape ne fonctionne pas, nous intervenons informellement auprès du directeur des relations de travail et nous cherchons une solution acceptable pour l'employeur et pour le professeur. À cette étape, nous trouvons souvent un règlement entre les parties, qui amènent l'employeur à changer certaines pratiques, ou nous procédons à la signature d'une lettre d'entente entre le Syndicat, la partie patronale et le professeur. Jamais nous n'intervenons auprès des départements ou des assemblées départementales.

Dans les cas où aucune entente n'est possible, le professeur ou le Syndicat peut toujours déposer un grief qui expose la nature de la mésentente entre les parties. La convention collective fixe des délais pour trouver des solutions. Si au terme de ces délais, aucune entente n'est intervenue entre les parties, le syndicat demande l'arbitrage; c'est-à-dire, on demande à un tiers expert et impartial (arbitre de griefs) d'entendre les prétentions des deux parties représentées par leurs procureurs afin de trancher le litige. Même dans les situations de grief ou d'arbitrage, le professeur ne doit pas être placé en conflit ou subir de représailles par les collègues ou la Direction.

Discussions sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective

En novembre 2014, le comité exécutif avait amorcé des échanges avec la Direction sur la contribution que les professeurs pouvaient apporter pour aider au redressement financier de l'UQTR. Le Syndicat avait alors fixé les conditions nécessaires (obtention des documents financiers, indication des efforts des autres groupes d'employés et réduction des dépenses administratives) pour poursuivre les discussions. Devant le refus de la Direction de répondre aux attentes du Syndicat, le comité exécutif avait mis fin aux échanges.

Un an plus tard, automne 2015, devant le désastre financier appréhendé, le Syndicat accepte de reprendre les discussions sur la base d'une réduction temporaire des coûts de la convention collective. Les échanges devaient permettre à l'UQTR de faire des économies et aux professeurs de bénéficier d'un rattrapage salarial.

La réouverture de la convention collective, en juin 2016, sur le plancher d'emploi et les salaires, a convaincu le comité exécutif qu'il était préférable, pour les professeurs et pour l'Université, de discuter à ce moment-ci de ces questions. Entre autres, il était clair pour le comité exécutif qu'une entente permettrait à l'Université de faire des économies dès 2016-2017 et donc pour les professeurs de participer activement à la réduction du déficit. Nous voulions que l'entente, comme les professeurs nous l'avaient signifié dans le sondage de décembre, permette une augmentation des salaires. L'économie principale de l'Université était basée sur l'établissement du plancher d'emploi au nombre actuel de professeurs soit 449. C'est pour cette raison que le Syndicat avait accepté que l'Université suspende le processus d'embauche pendant six semaines le temps d'établir une base solide de discussion.

L'approche syndicale était donc basée sur des hypothèses de réduction basées sur le plancher d'emploi et comportait des conditions sine qua non.

Conditions

- Convenir qu'une partie des économies réalisées par ces hypothèses seront versées en rattrapage salarial aux professeurs;
- Convenir d'annuler la réouverture de la convention collective sur les salaires et le plancher d'emploi prévue le 31 mai 2016;

Ces conditions avaient été acceptées par la Direction.

Première proposition syndicale (15 décembre 2015)

- Permettre une augmentation de 30 % des cours en appoint, en réserve ou en fiducie sur la base du nombre de cours donnés en supplément de tâche pour l'année 2014-2015;
- Permettre l'embauche des professeurs le 1^{er} décembre plutôt que le 1^{er} juin pour les années 2015-2016 et 2016-2017;
- Permettre le gel temporaire de la clause ascenseur du plancher d'emploi et limiter le nombre de postes de professeur à 449 pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

Réponses de la Direction

La Direction n'a pas su ou n'a pas voulu, pour des raisons difficiles à comprendre, saisir l'opportunité offerte par les professeurs. En effet, la première contreproposition de l'Université contenait l'ajout pour tous les professeurs d'un cinquième cours en tâche normale, ce qui était totalement inacceptable pour les professeurs. Ce cours supplémentaire a été par la suite retiré, ce qui représentait une condition syndicale obligatoire pour la poursuite des discussions.

Proposition du conseil syndical

Le 25 février, le conseil syndical a bonifié la proposition syndicale initiale en recommandant qu'une partie des économies réalisées selon les hypothèses de travail soit versée au développement de la recherche à l'UQTR. Une contreproposition que nous qualifions de généreuse puisque les sommes versées aux professeurs l'étaient sous forme de fonds de recherche et revenaient donc à l'Université. Cette proposition a été présentée à la Direction le 26 février.

Réponse de la Direction

La deuxième proposition de l'Université date du 1^{er} mars et elle contenait des éléments qui ont été jugés

inacceptables par le comité exécutif du Syndicat. En effet, la Direction offrait aux professeurs qui donnent des cours en supplément de tâche (cours en appoint ou en fiducie) une rémunération réduite. De plus, elle ne considérait que partiellement les économies réalisées par un plancher d'emploi fixé à 442 postes.

La Direction ne pouvait pas ignorer qu'en faisant cet ajout elle réduisait les chances d'arriver à une entente de principe sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective des professeurs dans le délai prévu de six semaines. La proposition ne correspondant pas du tout aux balises fixées par le conseil syndical et fidèle à la résolution adoptée, le comité exécutif a mis fin aux six semaines de discussions le 3 mars et le processus d'embauche de nouveaux professeurs reprit.

Comme nous l'avons clairement mentionné à la Direction lors de la rencontre de discussion du 26 février, le comité exécutif est toujours ouvert aux discussions. Le processus d'embauche est réenclenché, mais n'empêche pas les parties de se rencontrer, de discuter et d'en arriver à une entente acceptable pour l'Université et ses professeurs.

Il faut qu'il soit clair pour tous, le comité exécutif du Syndicat n'a aucun intérêt à voir sombrer l'Université dans un gouffre financier qui aura un impact négatif sur son développement.

La Direction de l'UQTR a manqué une opportunité de résoudre une partie de son déficit anticipé.

CHRONOLOGIE DES DISCUSSIONS

21 octobre 2015

Rencontre avec le vice-recteur aux ressources humaines (VRRH) afin de discuter de la situation financière de l'UQTR.

26 novembre

Le comité exécutif fait part au conseil syndical des propositions afin de réduire les coûts de la convention collective et les conditions préalables à l'amorce des discussions. Le conseil syndical demande au comité exécutif de consulter les professeurs.

11 décembre

Rencontre avec le vice-recteur aux ressources humaines (VRRH) afin de lui faire part des intentions du comité exécutif.

11 au 17 décembre

Réalisation d'un sondage sur un moratoire sur le plancher d'emploi en contrepartie de bonifications salariales.

18 décembre

Rencontre avec le vice-recteur aux ressources humaines (VRRH) afin de présenter les objets de la négociation et les conditions préalables.

12 janvier 2016

Publication du bulletin *Le point d'ancre* détaillant les éléments faisant l'objet des discussions sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective et des conditions préalables.

13 janvier

La Direction fait savoir au comité exécutif qu'avant de surseoir aux processus d'embauche des professeurs pour les

années 2016-2017 (27 postes) il faudrait en informer les professeurs dans un courriel conjoint.

14 janvier

Le comité exécutif accepte le principe de suspendre les processus d'embauche des professeurs pour l'année 2016-2017 pour une période de six semaines.

21 janvier

Envoi aux professeurs d'un courriel conjoint patronal/syndical annonçant la suspension du processus d'embauche des professeurs pour une période de six semaines.

28 janvier

Présentation au conseil syndical des hypothèses de réduction des coûts de la convention collective. Le conseil syndical demande au comité exécutif de tenir une rencontre d'information avec l'ensemble des professeurs.

10 février

Rencontre avec la Direction pour la réception de la proposition patronale.

10 février

Réunion spéciale du comité exécutif afin de prendre connaissance de la proposition de la Direction de l'UQTR, qui consiste à l'ajout d'un cinquième cours pour l'ensemble des professeurs pour l'année 2016-2017.

18 février

Rencontre d'information avec les professeurs sur l'état des discussions. Plus de 80 professeurs participent à la rencontre.

18 février

Réunion spéciale du comité exécutif afin de rejeter la proposition du cinquième cours

et le partage proposé des économies. Le comité exécutif donne un ultimatum à la Direction sur la nécessité de retirer le cinquième cours.

19 février

Rencontre avec la Direction afin de signifier que le comité exécutif recommandera au conseil syndical (25 février) de mettre fin aux discussions si elle ne retire pas, avant lundi 22 février, la proposition de l'ajout d'un cinquième cours.

22 février

Le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) confirme le retrait de la proposition de l'ajout d'un cinquième cours.

23 février

Réunion spéciale du comité exécutif afin d'élaborer une nouvelle proposition de discussions à déposer au conseil syndical.

25 février

Dépôt au conseil syndical d'une nouvelle proposition afin de poursuivre les discussions jusqu'au 3 mars.

1^{er} mars

La Direction achemine une contreproposition au comité exécutif du Syndicat qui est jugée inacceptable.

3 mars

Fidèle à la résolution du conseil syndical du 25 février, le comité exécutif met fin aux discussions sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective.

LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Adel Omar Dahmane

Professeur au Département de
génie électrique et génie informatique
Vice-président aux affaires universitaires



Durant l'année 2015-2016, entre avril et mars, le conseil d'administration de l'UQTR s'est réuni à treize reprises, le comité exécutif à quatorze et la commission des études à douze occasions. Il faut rappeler que pour chacune de ces réunions, le comité des affaires universitaires (CAU) du Syndicat fait une analyse des documents déposés et produit un document synthèse pour les discussions avec les professeurs, les chargés de cours et les étudiants qui siègent à ces instances.

Les principaux dossiers universitaires de l'année 2015-2016

Au cours des derniers mois, les instances universitaires ont été saisies, en plus des dossiers routiniers, de plusieurs questions importantes :

- Les difficultés financières;
- Le projet d'amendements du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle;
- Le projet de gestion des programmes de premier cycle;
- Le plan stratégique de l'UQTR 2015-2020;
- Le plan de la recherche stratégique 2015-2020;
- Le règlement sur la gestion des relations de presse à l'UQTR;
- Le comité de suivi à la politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap.

Comité des affaires universitaires

Au cours de la dernière année, le comité des affaires universitaires (CAU) du Syndicat s'est également réuni afin de discuter des dossiers suivants :

- Étudiants en situation de handicap
- Rôles et responsabilités des comités de programme
- La politique d'absence des enseignants
- Les difficultés des professeurs avec les services des finances et de l'approvisionnement

Le CAU est composé des professeurs France Joyal du Département de philosophie et des arts, à titre de membre de la commission des études, Sylvain Beaudry du Département des sciences comptables, à titre de directeur de programme, Christian Linard du Département de chiropratique, à titre de membre du conseil d'administration de l'UQTR, Théophile Serge Nomo du Département de finance et économique, à titre de directeur d'unité de recherche, et Denis Auger du Département d'études en loisir, culture et tourisme, à titre de directeur de département.

Comité de promotion

Le CAU a poursuivi son appui aux professeurs qui souhaitent obtenir l'agrégation ou la titularisation en organisant un dîner-conférence sur le sujet et en offrant un service-conseil pour la préparation des demandes. Le professeur Ghyslain Parent, qui a plus de douze ans de participation au comité de promotion, agit à titre de conseiller auprès des professeurs.

Remerciements

En terminant, je souhaiterais remercier chaleureusement tous mes collègues qui siègent au conseil d'administration, à la commission des études et aux différents comités universitaires pour leur implication et leur dévouement. La plupart assistent assidûment à nos dîners préparatoires et leur contribution aux discussions est toujours pertinente et enrichissante.

Tous et toutes, nous devons être reconnaissants envers ces professeurs qui acceptent cet ajout à leurs tâches régulières, déjà très lourdes, et ce, dans le but de participer au processus décisionnel de notre institution en matière d'enseignement et de recherche.

Volumes à donner...

Les professeurs qui possèdent des volumes et qui souhaitent s'en départir, peuvent communiquer avec le professeur Christian Linard du Département de chiropratique (poste 3993) qui pourra les acheminer dans les pays en développement.

Représentant des professeurs aux instances de l'UQTR en 2015-2016

Commission des études

- Louise Cadieux, Département de management
- Monique Cadrin, Département de biologie médicale
- Pascal Forget, Département de génie industriel
- François Guillemette, Département des sciences de l'éducation
- France Joyal, Département de philosophie et des arts
- Diane St-Laurent, Département de psychologie
- Liette St-Pierre, Département des sciences infirmières

Conseil d'administration

- Éliane Moreau, Département de marketing et systèmes d'information
- Lionel Berthoux, Département de biologie médicale
- Christian Lnard, Département de chiropratique

Comité de promotion

- Christian Linard, Département de chiropratique
- Ghyslain Parent, Département des sciences de l'éducation
- Dominique Lorrain, Département de psychologie de l'Université de Sherbrooke.

Professeurs agrégés et titulaires en 2015

Professeure agrégée

Lyne Rioux, Département des sciences comptables

Professeurs titulaires

- Chantal Baril, Département de génie industriel
- Lionel Berthoux, Département de biologie médicale
- Denis Boire, Département d'anatomie
- Félix Bouvier, Département des sciences de l'éducation
- Alain Chalifour, Département de mathématiques et d'informatique
- Frédéric Domingue, Département de génie électrique et génie informatique
- Sonia El Euch, Département des sciences de l'éducation
- André-Marie Gonthier, Département de chiropratique
- Sylvie Hamel, Département de psychoéducation
- Denis G. Leroux, Département des sciences de l'environnement
- Mamadou Lamine Doumbia, Département de génie électrique et génie informatique
- Jean-Marie Miron, Département des sciences de l'éducation
- Maryse Paquin, Département d'études en loisir, culture et tourisme
- Mathieu Piché, Département de chiropratique
- Djamel Ramla, Département de chiropratique
- Carlos Reyes-Moreno, Département de biologie médicale

LES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

Diane Saint-Laurent

Professeure au Département des sciences de l'environnement
Vice-présidente aux services à la collectivité



La vice-présidence aux services à la collectivité s'intéresse aux activités sociales et de formation offertes par le Syndicat aux professeurs. Le comité des services à la collectivité (CSC) est aussi responsable de l'application de la politique d'attribution des dons, de la remise des bourses d'études aux étudiants de l'UQTR, de l'attribution du prix d'engagement syndical et des interventions menées auprès des professeurs (mariages, décès, naissances, maladies, etc.).

Bourses d'études

Chaque année, le Syndicat remet 13 500 \$ en bourses d'études aux étudiants de l'UQTR. Les bourses sont surtout attribuées à des étudiants qui affichent un profil particulier : retour aux études après plusieurs années sur le marché du travail, étudiants ayant la charge d'un enfant, étudiants affichant un handicap, etc. En 2010, le Syndicat a signé une entente de cinq ans, en renégociation, avec la Fondation de

l'UQTR afin que ses bourses d'études soient versées via la Fondation. La VPSC siège au comité de sélection des bourses. Au cours des deux dernières années, le comité n'a pu remettre la totalité des bourses disponibles pour diverses raisons. Il faudra notamment faire la promotion des bourses offertes auprès des étudiants et revoir certains critères d'attribution afin de rejoindre davantage d'étudiants.

Au cours de la dernière année, le CSC a réussi à convaincre la Direction de l'UQTR d'ajouter, en plus du prix d'excellence en enseignement, en recherche et en direction académique, un prix d'excellence en services à la collectivité. Le premier récipiendaire de l'année 2016 est le professeur Sylvain Beaudry du Département des sciences comptables et aussi trésorier au comité exécutif du Syndicat et trésorier à la Fédération québécoise des professeurs et des professeurs d'université (FQPPU). Nous le félicitons de ce prix bien mérité.

Pour une dix-septième année, le CSC a également remis des bourses d'encouragement à la poursuite des études de 200 \$ à cinq élèves d'écoles secondaires des régions d'appartenances à l'UQTR. Les bourses sont distribuées dans chacune des écoles sélectionnées lors des galas Méritas clôturant la fin de l'année scolaire. Des centaines d'élèves et de parents peuvent ainsi constater la générosité et l'implication des professeurs de l'UQTR. En 2015, les écoles récipiendaires de la bourse furent :

- L'Académie les Estacades de Trois-Rivières
- École secondaire du Rocher de Shawinigan
- École secondaire L'Escale de Louiseville
- École secondaire Chavigny de Trois-Rivières
- La Polyvalente Marie-Rivier de Drummondville

Le Syndicat a également convenu de verser chaque année à trois étudiants des collèges de la région une bourse de 500 \$ les invitant à poursuivre leurs études universitaires, tout en souhaitant qu'ils choisissent l'UQTR dans leur parcours académique.

Activités sociales

En 2015-2016, le CSC a convié les professeurs, actifs et retraités, au dîner de la rentrée (méchoui) et à un 5 à 7 soulignant la contribution des professeurs qui se sont démarqués durant l'année : titularisation, permanence, obtention du doctorat, récipiendaire d'une subvention de recherche externe, etc. Un souper thématique brésilien a également eu lieu en novembre et regroupait les nouveaux professeurs et les professeurs impliqués syndicalement.

Prix d'engagement syndical

À la fin de l'année 2015, le Syndicat a remis son quatrième prix d'engagement syndical au professeur retraité et ex-président du Syndicat, Michel Volle. Le Syndicat ne manqua pas de souligner que le professeur Volle avait été président

au moment de la grève de 2008. Souvent, les grèves sont sources de division et de confrontation avec la Direction, mais aussi entre les membres. Le professeur Volle fut alors le leader qui a rassemblé les troupes et qui a été capable de faire d'une grève un grand exercice de solidarité.

Dîners-conférences

Durant la dernière année, le CSC a organisé une série de conférences sur différents aspects de la vie universitaires :

- L'impact des compressions à l'UQTR sur l'économie régionale
- Le rôle de la Fondation de l'UQTR
- Le plan de la recherche stratégique de l'UQTR
- L'état du financement universitaire
- La neutralité des institutions britanniques et la laïcité républicaine

Accueil des nouveaux professeurs

L'embauche des nouveaux professeurs au 1^{er} décembre a particulièrement perturbé l'activité d'accueil du Syndicat. Il n'était bien entendu plus question d'offrir une croisière sur le fleuve Saint-Laurent. La rencontre a finalement eu lieu en janvier 2016.

Remerciements

En terminant, je souhaiterais remercier les professeurs actifs et retraités qui siègent au comité.

Membres du comité des services à la collectivité:

- Denis Auger, Département d'études en loisir, culture et tourisme
- Michel Cyr, Département de biologie médicale
- Emmanuel Habimana, Département de psychologie
- Hélène Désaulniers, Département de mathématiques et informatique
- Claude Genest, représentant de l'Association des professeurs retraités de l'UQTR
- Ram Lakshmanan, professeur retraité
- Andrée-Claire Brochu, professeure retraitée



Michel Volle, professeur retraité du Département de psychologie et ancien président du Syndicat a été choisi comme récipiendaire 2015 du prix d'engagement syndical

Ismaïl Biskri, président du Syndicat, Michel Volle, récipiendaire du prix et Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité. (Photo Alain Gamelin)

LA TRÉSORERIE

Sylvain Beaudry

Professeur au Département des sciences comptables
Trésorier



L'année financière du Syndicat s'échelonne du 1^{er} avril au 31 mars. Depuis la refonte des statuts, le comité exécutif dépose à l'assemblée générale statutaire de mars les prévisions des revenus et des dépenses de l'année suivante et, si nécessaire, un budget révisé à l'assemblée statutaire de septembre.

Résultats financiers 2015-2016

L'année financière 2015-2016 se termine le 31 mars prochain. Nous ne disposons pas encore des résultats complets. L'année devrait toutefois se terminer avec un surplus plus élevé que prévu considérant l'absence pour une partie de l'année de la conseillère en relations de travail. On se rappellera que le Syndicat a déposé en mars 2015 un budget prévoyant des revenus de 720 000 M\$ et des dépenses de 700 000 M\$.

Budget 2016-2017

Le prochain budget 2016-2017 prévoit des produits d'environ 755 000 \$ en hausse de 4,8 % comparativement au budget 2015-2016. Ces revenus sont conditionnés par le maintien d'un taux de cotisation syndicale de 1,5 % pour les douze prochains mois.

Les charges de la prochaine année sont prévues à 725 000 \$, en hausse de 9,6 %. Cette hausse s'explique en partie par la hausse des dépenses reliées aux négociations prévues le 1er juin prochain.

Le budget 2016-2017 prévoit un surplus de 30 000 \$ qui sera intégralement versé au fonds de défense professionnel.

Comité d'études sur le fonds de défense professionnel (CEFDP)

Le trésorier préside le CEFDP qui se réunit chaque année avec les gestionnaires de fonds afin de faire le point sur les rendements, la stratégie de placement et l'application des règles de gestion et d'utilisation du fonds.

Au 30 septembre 2015, le FDP enregistrait un rendement positif, net de frais, de 3,97 %, ce qui est considéré comme très bon compte tenu des faibles rendements des marchés financiers.

À cette date, le FDP atteignait une valeur marchande de 4 M\$ et était composé à 39 % de fonds communs d'investissement, à 44 % de placements à revenus fixes et à capital garanti et à 17 % de liquidités et autres. Signalons que la gestion du FDP est supervisée par trois gestionnaires : Financière Banque Nationale (35,9 %), RBC Dominion valeurs mobilières (36,5 %) et Valeurs mobilières Desjardins (27,5 %). RBC Dominion valeurs mobilières a enregistré la meilleure performance avec un rendement de 4,49 %.

Rappelons que le FDP doit permettre :

- De verser aux professeurs en grève 100 % de leur salaire net pour une période d'au moins trente jours;
- D'indexer les sommes investies;
- De compléter les frais de fonctionnement du Syndicat avec les intérêts réalisés par les placements à revenus fixes.

Membres du comité d'études du fonds de réserve

- M. Sylvain Beaudry, trésorier du SPPUQTR, président du comité
- Mme Daphné Drouin, Département des sciences comptables
- M. Théophile Serge Nomo, Département de finance et économique
- M. Ram Lakshmanan, professeur retraité

Projet de loi sur les régimes de retraite du secteur universitaire

Après plusieurs reports, le projet de loi no 75 intitulé *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives* a été déposé le 11 novembre dernier à l'Assemblée nationale par le ministre Sam Hamad. Le projet de loi prévoit que les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire doivent être restructurés au plus tard le 31 décembre 2017 dans le but de favoriser une meilleure gestion des risques ainsi que le redressement de la situation financière de certains de ces régimes afin d'en assurer la pérennité.

Le projet de loi 75 n'aura que peu d'impacts pour la plupart

des régimes de retraite des professeurs d'universités au Québec étant donné qu'il ne force pas la restructuration des régimes pour les services antérieurs égaux ou inférieurs à 21% de la masse salariale des participants actifs, ce qui est le cas du RRUQ. De plus, le partage des coûts à part égal des cotisations existe déjà dans le RRUQ.

Le projet de loi est plus flexible que celui imposé aux municipalités, notamment en n'abolissant pas l'indexation des prestations aux retraités. Nous espérons néanmoins que des bonifications seront apportées au projet de loi dans le meilleur intérêt des professeurs et professeurs d'universités.

Le projet de loi a été examiné en commission parlementaire. Un débat suivra à l'Assemblée nationale. Des modifications au projet de loi sont donc possibles avant son adoption.

PRÉVISIONS DES PRODUITS ET DES CHARGES POUR L'ANNÉE 2016-2017

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	Réel	Réel	Budget initial Mars 2015	Budget initial Mars 2016
Produits prévus				
Produits provenant de la cotisation	903 771 \$	714 114 \$	640 000 \$	645 000 \$
Intérêts sur placements	93 447 \$	107 182 \$	70 000 \$	100 000 \$
(Perte) Gain sur cession/juste valeur de placement	253 299 \$	205 879 \$	10 000 \$	10 000 \$
Autres produits	10 500 \$	0 \$	0 \$	
	1 261 018 \$	1 027 176 \$	720 000 \$	755 000 \$
Charges prévues				
Cotisations - FQPPU	62 026 \$	66 560 \$	70 000 \$	75 000 \$
Cotisation & Participation-CIRRAC	8 808 \$	8 024 \$	10 000 \$	10 000 \$
Participation-FQPPU	3 239 \$	1 264 \$	4 000 \$	4 000 \$
Participation-CLIUQ	1 635 \$	805 \$	2 000 \$	1 500 \$
Intersyndicale des personnels de l'UQTR *	121 \$	317 \$	1 000 \$	1 000 \$
Personnel				
Salaires	227 154 \$	176 415 \$	245 000 \$	250 000 \$
Av. sociaux	47 841 \$	39 010 \$	56 000 \$	57 000 \$
Ajustement indemnité de départ	-2 661 \$	-4 717 \$	0 \$	0 \$
Ressources occasionnelles	0 \$	0 \$	1 000 \$	1 000 \$
Frais juridiques et arbitrage	24 231 \$	17 167 \$	60 000 \$	57 000 \$
Honoraires et remboursement de dépenses juridiques	105 526 \$	113 224 \$	120 000 \$	130 000 \$
Papeterie, imprimé et fourniture de bureau	12 022 \$	8 560 \$	12 000 \$	12 000 \$
Communications (postes-messagerie et téléphonie)	1 266 \$	1 061 \$	2 000 \$	2 000 \$
Bourses d'études (Annexe 1)	13 580 \$	14 598 \$	15 000 \$	15 000 \$
Publicité & promotion	0 \$	460 \$	500 \$	1 000 \$
Frais de fonctionnement				
Comité exécutif (frais réunion et bilan et plan action)	5 473 \$	4 915 \$	7 500 \$	7 500 \$
Conseil syndical et assemblée générale	7 703 \$	4 983 \$	8 000 \$	8 500 \$
Formation (membres et personnels)	2 083 \$	2 158 \$	2 500 \$	2 000 \$
Comité des négociations et d'action syndicale	331 \$	0 \$	1 000 \$	5 000 \$
Comité des serv. à la collectivité (Annexe 2)	23 741 \$	17 412 \$	23 500 \$	22 500 \$
Comité des affaires universitaires	3 344 \$	4 944 \$	4 000 \$	6 000 \$
Comité des relations de travail	1 888 \$	329 \$	2 000 \$	1 500 \$
Honoraires professionnels (courtiers et auditeurs)	34 249 \$	29 286 \$	35 000 \$	35 000 \$
Amortissement des immobilisations	3 247 \$	2 329 \$	3 000 \$	5 000 \$
Prises de retraite	7 263 \$	5 400 \$	4 000 \$	4 000 \$
Assurances	3 866 \$	3 899 \$	4 500 \$	4 500 \$
Projets spéciaux (Annexe 3)	1 557 \$	0 \$	5 500 \$	6 000 \$
Divers et imprévus	524 \$	833 \$	1 000 \$	1 000 \$
	600 059 \$	519 237 \$	700 000 \$	725 000 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	660 959 \$	507 939 \$	20 000 \$	30 000 \$

LE SECRÉTARIAT

Jocelyn Perreault

Professeur au
Département de marketing et systèmes
d'information
Secrétaire



Les statuts du Syndicat prévoient que le secrétaire est responsable de la gestion des archives, de la politique de communication et de l'encadrement du personnel en collaboration avec la présidence. Le secrétaire anime également les réunions du conseil syndical et les assemblées générales.

Réunions des instances

Mentionnons qu'au cours de la dernière année (avril 2015 à mars 2016), le comité exécutif du SPPUQTR s'est formellement réuni à treize (13) occasions, le conseil syndical a tenu six (6) rencontres et qu'il y eu quatre (4) assemblées générales deux du Syndicat et deux des professeurs.

Révision des règles de fonctionnement

Au cours de la dernière année, le secrétariat a supervisé la révision des règles de fonctionnement suivantes :

- Règle 2 régissant la gestion des dépenses imprévues au budget initial
- Règle 6 régissant l'attribution des dégagements d'enseignement
- Règle 7 régissant les interventions auprès des membres
- Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel (FDP)
- Règle 9 régissant la gestion des moyens de communication
- Règle 10 régissant l'attribution d'un prêt financier à un membre dont le traitement a été suspendu
- Règle 12 régissant la désignation des représentants syndicaux

Consultations

Le secrétaire est aussi mandaté à la supervision des sondages réalisés par le Syndicat.

Au cours de la dernière année, le Syndicat a réalisé cinq consultations sur :

- La nomination du nouveau recteur
- Le Centre d'excellence régional académique et sportif (CERAS)
- Le gel du plancher d'emploi
- Le règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle
- Les services sous la juridiction de la vice-rectrice à l'administration et aux finances (VRAF)

Le point d'ancre

Le secrétaire supervise également la publication du bulletin **Le point d'ancre** dont six numéros furent publiés durant la dernière année. Le bulletin est expédié aux directions de service de l'UQTR, à l'ensemble des syndicats et associations de professeurs d'université du Québec, aux professeurs retraités, aux députés provinciaux et fédéraux des comtés régionaux et aux médias d'information.

Accueil d'une partie des professeurs embauchés en 2015



De gauche à droite : Nancy Grander, Département des sciences de l'éducation, Nancy Goyette, Département des sciences de l'éducation, Cécile Fonrouge, Département de management, Léna Bergeron, Département des sciences de l'éducation, Hedia El Ourabi, Département de marketing et systèmes d'information, Claudia Pelletier, Département de marketing et de systèmes d'information, Stéphane Sobczak, Département d'anatomie et Ismaïl Biskri, président du Syndicat. (Photo Alain Gamelin)

AMENDEMENTS DES STATUTS DU SYNDICAT

Le 31 mars prochain, lors de l'Assemblée générale annuelle, le comité exécutif soumettra, pour une deuxième fois, à l'attention des membres un projet d'amendements des statuts du Syndicat dont la version actuelle date de 2011.

Les changements proposés ont fait l'objet de discussions lors de la journée bilan et plan d'action de juin 2015 et de double recommandations favorables au comité exécutif et au conseil syndical.

Les professeurs qui avaient voté sur le projet d'amendements, lors de l'assemblée générale de septembre 2015, avaient accepté le projet dans une proportion de 76 %.

Dans l'ensemble, il s'agit surtout d'améliorer les modes de fonctionnement des instances syndicales et d'uniformiser les procédures d'élections.

Voici un résumé des principales modifications proposées :

1. Assemblée générale du Syndicat (AG)

- Retirer la désignation des représentants du Syndicat;
- Retirer la responsabilité d'adopter les règles de fonctionnement du Syndicat;
- Doubler (de 5 à 10 jours) la période de mise en candidatures pour les élections.

2. Conseil syndical (CS)

- Attribuer la responsabilité de désigner les représentants du Syndicat
- Attribuer la responsabilité d'adopter les règles de fonctionnement;
- Retirer la responsabilité d'élire un président démissionnaire;
- Retirer la responsabilité de former des comités statutaires.

3. Comité exécutif (CE)

- Ajouter la nécessité de faire des recommandations au conseil syndical sur la formation des comités spéciaux;
- Ajouter la nécessité d'adopter, selon une procédure à établir, les documents signés par les officiers au nom du Syndicat;
- Ajouter la nécessité pour les officiers de respecter le code d'éthique du Syndicat (à venir) et à signer un engagement à respecter la confidentialité des discussions;
- Préciser que le mandat des officiers débute le 1^{er} mai;
- Ajouter la nécessité d'émettre une recommandation au conseil syndical sur les amendements à apporter aux statuts.

4. Comité des affaires universitaires (CAU)

- Ajouter un représentant des directions de comités de programme et d'unités de recherche dans la composition du comité.

5. Divers

- Permettre la participation aux réunions des comités syndicaux, à l'exception des assemblées générales, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication;
- Interdire le vote par procuration;
- Introduire le vote électronique lorsque le vote prolongé est requis.

Vote électronique

Lors des assemblées générales du Syndicat, il y a deux type de votes possibles. Il y a le vote qui se déroule sur place (à mains levées ou secret) et qui concerne des sujets comme l'adoption de l'ordre du jour, des procès-verbaux, des prévisions des produits et des charges, le taux de cotisation, etc.

Il y a aussi le vote prolongé. La période de votation débute lors de l'assemblée et se prolonge jusqu'au lendemain midi afin de favoriser la participation du plus grand nombre de professeurs. Le vote prolongé est utilisé pour disposer des questions suivantes :

- Élections des officiers du Syndicat
- Élections des professeurs au conseil d'administration et à la commission des études
- Élections des représentants au comité de promotion
- Adoption et amendements des statuts
- Adoption et amendements de la convention collective
- Un vote de grève ou de moyens de pression
- L'affiliation ou la désaffiliation à une centrale syndicale
- Utilisation de plus de 15 % du fonds de défense professionnel

Les professeurs hors campus votent déjà électroniquement sur toutes ces questions. Le secrétariat utilise le module de consultation élaboré par le service des technologies et de l'information de l'UQTR pour tenir le vote. De plus, le Syndicat c'est doté d'une règle régissant les consultations électroniques

Le comité exécutif et le conseil syndical proposent d'élargir à l'ensemble des professeurs, peu importe où ils se trouvent, la possibilité de voter électroniquement sur ces questions.

Le comité exécutif et le conseil syndical croient qu'il s'agit d'une façon moderne et innovante de consulter l'ensemble des membres et non seulement le quart ou le tiers qui se présentent aux assemblées générales.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEURS DE L'UQTR
JEUDI 31 MARS 2016 À 12 H
LOCAL 1012 NÉRÉE-BEAUCHEMIN

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2015
5. Élection des membres à la commission des études de l'UQTR désignés par les professeurs :
Secteur 6
 - Départements de psychologie et de psychoéducation
6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
7. Résultats des élections
8. Levée de l'assemblée

143^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
31 mars 2016, 12 h 15
Local 1012 Nérée-Beauchemin

Projet d'ordre du jour

- 1 Vérification du quorum
- 2 Désignation d'un président d'assemblée
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal de la 142^e assemblée générale
- 5 Rapport des officiers pour l'année 2015-2016 (Dépôt)
- 6 Lettre d'entente concernant l'annexe C
- 7 Projet d'amendements des statuts du Syndicat
- 8 Affaires budgétaires :
 - 8.1 Taux de cotisation syndicale pour l'année 2016-2017
 - 8.2 Prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017
- 9 Élection des officiers du comité exécutif du SPPUQTR :
 - 9.1 Vice-présidence aux affaires syndicales
 - 9.2 Vice-présidence aux affaires universitaires
 - 9.3 Vice-présidence aux services à la collectivité
 - 9.4 Trésorerie
 - 9.5 Secrétariat
- 10 Affaires nouvelles
- 11 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
- 12 Résultats des élections
- 13 Levée de l'assemblée générale

LES PRIX D'EXCELLENCE DE L'UQTR



Photo Daniel Jaibert

Francine Ruet Jutras, présidente du CA de l'UQTR, Gilles Bronchti, directeur du Département d'anatomie (Prix de la direction pour l'excellence de la prestation de travail, équipe), Hugues Leblond, (Prix d'excellence en enseignement), Louis Marchildon (éméritat), Pierre Bénard (Prix d'excellence en recherche), Sylvain Beaudry, (Prix du service à la collectivité), Daniel McMahon, recteur, Robert W. Mantha, vice-recteur à la recherche et au développement et les récipiendaires du Prix à la vie étudiante: Ann-Julie Durocher, Paul Alexandre Nana Takougoum, Sarah Bruyninx et Jean-René Leblanc-Gadoury.

l'international sont également dignes de mention.

Prix du service à la collectivité

Impliqué au sein de plusieurs organisations (Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'universités, ordres comptables québécois, organismes communautaires et de loisirs), ainsi qu'à l'UQTR (Syndicat des professeurs et professeurs, conseil d'administration, comités), le professeur en sciences comptables Sylvain Beaudry a vu son engagement récompensé par l'obtention du Prix du service à la collectivité.

Prix de la direction pour l'excellence de la prestation de travail (volet équipe)



Le laboratoire d'anatomie humaine a obtenu le Prix de la direction pour l'excellence de la prestation de travail (volet équipe). Depuis sa création en 1993, le laboratoire a toujours su innover, notamment par l'amélioration de l'expérience étudiante, la création du Carrefour anatomique dédié à la formation d'enseignants et étudiants collégiaux, ainsi que l'instauration du programme de don de corps.

Éméritat

Un Éméritat de l'UQTR a été décerné au professeur retraité Louis Marchildon (chimie, biochimie et physique) en reconnaissance de son apport au développement de la recherche sur l'hydrogène, la mécanique quantique et la physique mathématique. Impliqué au sein d'organismes scientifiques nationaux et internationaux, il se distingue aussi pour ses réalisations remarquables en enseignement

et en direction académique.

JULIE RUIZ NOMMÉE AU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC



Le CPCQ est un organisme consultatif qui soutient le ministre de la Culture et des Communications en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel québécois. Bien qu'ayant changé de nom, c'est un organisme prestigieux qui existe depuis plus de 90 ans au Québec et qui a vu siéger grand nombre de personnalités reconnues au Québec pour leur expertise et leur travail dans le domaine du patrimoine. «Au sein du CPCQ, je mettrai humblement à profit mon expertise en matière de gestion et d'aménagement des grands paysages, nouvel enjeu du patrimoine culturel québécois», a indiqué la professeure Ruiz.

Julie Ruiz est professeure à l'UQTR depuis juin 2010. Titulaire d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, elle s'intéresse à l'écologie du paysage, à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la géographie rurale et agricole. Sa chaire base ses activités sur l'intégration des dimensions sociales aux dimensions écologiques, et ce, dans un objectif ultime d'aménagement du territoire.

(Source : En Tête 18 mars 2016)



Le comité exécutif invite les professeurs à publier des textes dans le bulletin *Le point d'ancre*.
Les commentaires publiés ne reflètent toutefois que l'opinion des auteurs et n'engagent en rien le comité exécutif du Syndicat.

Le Syndicat s'est doté d'une règle lui permettant de souligner de façon particulière les événements ponctuant la vie professorale (naissance ou adoption d'un enfant, mariage, décès, hospitalisation, etc). Nous apprécierions que les professeurs en informe le secrétaire syndical.

La règle d'intervention est disponible sur le site internet du Syndicat.

Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour 2015-2016

- M. Ismaïl Biskri, président
- M. René Lesage, premier vice-président aux relations de travail
- Mme Monique Cadrin, deuxième vice-présidente aux affaires syndicales
- M. Adel Omar Dahmane, vice-président aux affaires universitaires
- Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité
- M. Jocelyn Perreault, secrétaire
- M. Sylvain Beaudry, trésorier

Le personnel du SPPU27R

DIANE BEAUCHEMIN
Conseillère en relations de travail
Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387

ALAIN GAMELIN
Conseiller aux affaires universitaires
Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389

SANDRA THIFFAULT
Secrétaire administrative
Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500 • Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Téléphone 819.376.5041 • Télécopieur 819.376.5209
Courriel : syndicat.professeurs@uqtr.ca
www.sppuqtr.ca

Le *point d'ancre*
est publié par le comité exécutif
du SPPUQTR



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

Le **LOGO** du Syndicat des professeurs et des professeures regroupe trois niveaux de signification :
le livre ouvert sur la connaissance, l'arbre en croissance et les mains ouvertes vers les étudiants et la société québécoise.